

## Qui est concerné ? Quelles sont les conditions ?

<p><b>Contrat de Pro</b> (Contrat de professionnalisation)</p>	<p>- ouvert aux <b>jeunes âgés de 16 à moins de 26 ans</b></p> <p>Il peut être à durée déterminée (CDD) d'une durée de 6 mois à 1 an (voire 2 ans dans certains cas), ou indéterminée (CDI).</p>
<p><b>Contrat d'App</b> (Contrat d'apprentissage)</p>	<p>- ouvert aux <b>jeunes de 16 à moins de 26 ans</b></p> <p>C'est un contrat à durée déterminée (CDD) pour une durée de six mois à trois ans, selon le diplôme préparé. La durée peut être de quatre ans pour les apprentis handicapés. Il est également possible de signer un contrat d'apprentissage pour une durée indéterminée (CDI).</p>
<p><b>PEC</b> (ou CUI-CAE / PEC) (Parcours emploi compétences)</p>	<p>Dans le <b>secteur non marchand</b> uniquement. Les parcours emploi compétences sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail. Une attention particulière est accordée à certains publics tels que les <b>travailleurs handicapés</b> ou les <b>résidents des quartiers prioritaires de la ville</b>. Mais l'orientation vers un parcours emploi compétence repose avant tout sur le diagnostic réalisé par le conseiller du service public de l'emploi.</p> <p>Les personnes en parcours emploi compétences sont éligibles à la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP).</p>
<p><b>IAE</b> (Insertion par l'activité économique)</p>	<p>L'IAE s'adresse aux <b>personnes particulièrement éloignées de l'emploi</b>, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chômeurs de longue durée,</li> <li>- personnes bénéficiaires des minimas sociaux (RSA...),</li> <li>- jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté,</li> <li>- travailleurs reconnus handicapés .</li> </ul> <p>L'IAE suppose la signature d'un contrat de travail spécifique avec une structure spécialisée en insertion sociale (contrat renouvelable dans la limite d'une durée totale de vingt-quatre mois).</p> <p>Les salariés en insertion peuvent bénéficier de formation dans le cadre du Plan d'Investissement Compétence (PIC).</p>